

La Banque de France à La Rochelle

Si les premières succursales de la Banque de France firent leur apparition à partir de 1820, il fallut attendre 1853 et toute la tenacité des négociants et des armateurs, pour voir la création d'une succursale à La Rochelle, dont on célèbre cette année le 150^{ème} anniversaire.

A partir de 1840, le développement économique de La Rochelle ne peut se réaliser sans des outils bancaires adaptés. Les problèmes de crédit et de circulation monétaire n'ont pas laissé indifférent les membres, négociants et banquiers, de la Chambre de Commerce de La Rochelle confrontés à ces problèmes. En mars 1848, le gouvernement de la toute jeune Seconde République décide de créer, dans chaque ville à forte activité industrielle et commerciale, un Comptoir National d'Escompte avec le concours de l'Etat, des Communes et des souscriptions privées. L'objectif est de pallier les difficultés financières du moment.

Quelques jours après la réception de la circulaire ministérielle de création des comptoirs, la Chambre de Commerce écrit à la municipalité. Elle la sollicite pour souscrire au capital initial à hauteur de 900 000 francs, pour une durée de trois ans.

L'établissement consulaire recueille les souscriptions privées et désigne trois de ses membres (Michel, Meneau et Léveque) au Conseil d'Administration, dirigé par M. Moyne-Duvivier ancien banquier et membre de la Chambre de Commerce. D'autres directeurs d'établissements financiers de la place rochelaise comme A.Vincens

ou E. Babut en font également partie. L'hôtel de la Bourse abrite le nouveau Comptoir National d'Escompte.

A la première assemblée générale des actionnaires, le 5 février 1849, M. Moyne-Duvivier, le directeur, se félicite du succès de l'opération. *"Le but principal de l'institution des comptoirs nationaux est moins de réaliser de gros bénéfices, que de soutenir l'industrie commerciale, en relevant le crédit qui a tant souffert et de faciliter les transactions autant que possible, sans compromettre imprudemment les intérêts des souscripteurs ni ceux de la ville et de l'Etat."*



La Banque de France s'installe en 1853 dans un Hôtel rue de l'Escale. Actuellement l'Hôtel abrite la direction des services fiscaux.

"Nous venons vous supplier de prendre notre réclamation en considération !"

Depuis l'établissement des "statuts fondamentaux" de 1808, la Banque de France a la possibilité de créer des succursales dans certaines villes de province, où le développement du commerce le nécessite. Cependant ces implantations sont rares jusqu'en 1848. Elles se développent surtout à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle. C'est lors de la liquidation du Comptoir National d'Escompte en 1851, que plusieurs négociants rochelais insistent auprès de la Chambre pour que la ville se dote d'une succursale de la Banque de France. Ils l'écrivent en ces termes *"...qu'il est urgent d'adresser une demande à l'administration de la Banque de France, cette demande devant émaner de la Chambre de Commerce, nous venons vous supplier de prendre notre réclamation en considération. Un tel établissement mettrait les négociants à l'abri des fréquentes disettes de fonds qui se produisent sur la place"*.

Les négociants ont des arguments et pour eux aucune raison ne semble s'opposer à la création d'une succursale à La Rochelle. *"... la Banque de France a établi depuis deux ans de nombreuses succursales, quelques fois dans des villes moins importantes et moins bien placées que La Rochelle sous le rapport commercial"*.

Rochefort s'y oppose

Cependant, cette demande fait suite à celle formulée par la Chambre de Commerce de Rochefort, créée en 1843. Une opposition



ouverte s'engage entre les deux compagnies consulaires, afin d'obtenir la succursale, synonyme d'un développement des activités économiques.

La Rochelle obtient une réponse favorable le 6 juillet 1852 mais restée sans suite. La raison en est la protestation introduite devant le Conseil d'Etat par la Chambre de Commerce de Rochefort. En décembre de la même année, la compagnie consulaire Rochelaise adresse à la Banque de France son rapport intitulé - Observations sur le projet de création de la succursale - On y trouve le commentaire suivant : *"Près de 6 mois se sont écoulés et le décret qui doit donner la vie à cette décision n'est pas encore rendu. Jamais, en semblable circonstance, il ne s'était écoulé un aussi long intervalle entre la résolution de la Banque et l'acte gouvernemental, le plus ordinairement cet intervalle n'excédait pas 15 jours."*

Ce n'est que le 2 février 1853, qu'un décret officialise la création de la succursale de la Banque de France à La Rochelle. Cette dernière s'installe alors au 16 rue de l'Escale. Les locaux devenant trop exigus, la Banque des banques achète, en 1918 à M. MÖRCH, alors président de la Chambre de commerce, le bâtiment qu'elle occupe actuellement rue Réaumur. Il sera entièrement rénové en 1922 par Morguet, architecte départemental, sur l'emplacement de l'hôtel Mörch, détruit en 1921.

Dans l'hexagone la Banque de France finit d'étendre son réseau. Le nombre de succursales passe de quinze en 1848 à cent soixante en 1900 pour atteindre un maximum de deux cent cinquante-neuf en 1928. Début XX^e, la Charente-Inférieure compte trois succursales avec les créations successives de Rochefort en mars 1883 et de Saintes en novembre 1898.

Aujourd'hui la banque des banques possède un réseau de 211 succursales. La création du système bancaire européen et de la zone euro, oblige la Banque de France à l'une des plus importantes restructurations de son histoire.



Comptes de la succursale de La Rochelle pour l'année 1883.